

De Lorraine Bella Spegel Weisberg, demeurant présentement à Toronto, Ontario, épouse de Louis Weisberg, de Québec, Qué.

De Margaret Gwendoline Turner Williams, demeurant présentement à Toronto, Ontario, épouse de Harold Leslie Williams, de Montréal, Qué.

De Walter Williamson, de Montréal, Qué., époux de Marie Thérèse Suzanne Ducharme Williamson.

De Dorothy Arlin Wintrobe, épouse de Pinches Wintrobe, de Montréal, Qué.

De Mary Ferguson Wynter, épouse de Cecil Wynter, de Montréal, Qué.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont adopté le bill suivant, qu'ils soumettent à l'assentiment de la Chambre:

Bill n° 9 (G du Sénat), intitulé: "Loi concernant *The Huron and Erie Mortgage Corporation*".

M. Bourget, adjoint parlementaire au ministre des Travaux publics, présente à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,— Exemplaire du rapport du ministère des Travaux publics pour l'année terminée le 31 mars 1954, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre 228 des Statuts revisés du Canada (1952).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de motion de M. Leduc (Verdun) tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Rowe et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Le débat se poursuit;

Sur consentement unanime, la Chambre retourne aux *Affaires de routine*.

Et après quelque temps;

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Leduc (Verdun) tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session, sur la proposition d'amendement de M. Rowe et sur la proposition de sous-amendement de M. Coldwell.

Le débat se poursuit, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Harkness.

A dix heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain, à deux heures et demie de l'après-midi.